



EDF ENR ET L'AUTOCONSOMMATION : « MON SOLEIL & MOI » ET «NOTRE SOLEIL & NOUS»

DOSSIER DE PRESSE - 7 JUIN 2017

EN ROUTE VERS L'AUTOCONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Fin 2016, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français s'élevait à 16 %. La loi relative à la Transition Énergétique pour la croissance verte de juillet 2015, vise à atteindre 32% d'énergie renouvelable d'ici 2030. Le challenge sera relevé en grande partie grâce à l'énergie solaire et notamment à l'autoconsommation, au cœur de l'actualité.

Et pour cause :

- Le décret d'application de la nouvelle loi sur l'autoconsommation qui fixe un cadre technique et juridique, a été publié le 30 avril 2017
- Un nouvel arrêté tarifaire instaurant une prime à l'autoconsommation et fixant les conditions tarifaires est sorti le 9 mai dernier
- La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a sorti un Appel d'Offres autoconsommation d'envergure qui offre une visibilité jusqu'en 2020.

De quoi confirmer l'engouement pour l'autoconsommation solaire qui s'inscrit également dans une tendance forte de société.

Le contexte réglementaire de l'autoconsommation

L'arrêté du 9 mai 2017 prévoit une prime à l'investissement et l'achat du surplus pour les générateurs en autoconsommation inférieurs à 100 kWc.

Cette prime est dégressive tous les trimestres en fonction des volumes de demandes de raccordement, versée sur 5 années au producteur.

400 €/kWc	300 €/kWc	200 €/kWc	100 €/kWc
≤ 3 kWc	Entre 3 et 9 kWc	Entre 9 et 36 kWc	Entre 36 et 100 kWc



EXEMPLES



**Pour un générateur de 100 kWc,
soit 700 m²**

Prime :
10 000 €
(2 000 €/an sur 5 ans)

Revente du surplus :
6 cts d'€/kWh

**Pour un générateur de 3 kWc,
soit 20 m²**

Prime :
1 200 €
(240 €/an sur 5 ans)

Revente du surplus :
10 cts d'€/kWh

Et en revente ...

Il fixe aussi les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts.

18,7 cts €/kWc	15,89 cts €/kWc	12,07 cts €/kWc	11,5 cts €/kWc
≤ 3 kWc	Entre 3 et 9 kWc	Entre 9 et 36 kWc	Entre 36 et 100 kWc





L'AUTOCONSOMMATION
CHEZ LES PARTICULIERS

LE BILAN

MON SOLEIL & MOI

Le succès de Mon Soleil & Moi en quelques chiffres

L'autoconsommation séduit de plus en plus de particuliers car elle leur permet de produire leur propre énergie, et leur offre la possibilité d'en stocker une partie.

Ainsi, tout juste un an après son lancement, **plus de 1 700 clients** EDF ENR ont déjà opté pour « Mon Soleil & Moi » et consomment leur propre électricité avec une installation sur mesure, plus intelligente, et plus rapide à mettre en œuvre.

Le taux d'autoconsommation naturelle moyen de la communauté solaire d'EDF ENR est de **60%** pour une puissance moyenne d'installation de **3 kWc**. Ce taux peut atteindre les **80%** grâce aux solutions de pilotage et à l'adaptation des usages en fonction de la production.

L'autoconsommation permet ainsi de **maîtriser le coût d'une partie de la consommation** de la maison et donc de **réduire ses dépenses en énergie**. Elle répond aussi à des besoins émergents des consommateurs :

- Produire leur propre énergie,
- Visualiser et comprendre leurs consommations pour devenir eux-mêmes acteurs de la transition énergétique
- Contribuer au développement des énergies renouvelables en communiquant sur leurs engagements environnementaux.

Avec quelques 14 000 foyers en France consommant leur propre électricité solaire*, EDF ENR capte plus de **12% de parts de marché** sur le secteur de l'autoconsommation, dépassant les ambitions initiales de déploiement.

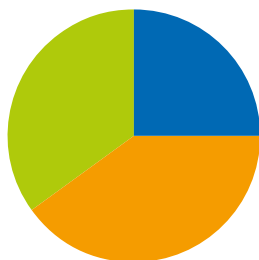
*Source : ENEDIS. Le Figaro, 19 avril 2017

Les 3 principales motivations des autoconsommateurs

40% Consommer sa propre énergie.

35% Diminuer le montant de sa facture d'électricité

25% Agir pour la planète





L'AUTOCONSOMMATION
COLLECTIVE
AVEC
NOTRE SOLEIL & NOUS

Notre Soleil & Nous, l'offre d'EDF ENR pour l'autoconsommation collective

L'autoconsommation collective se concrétise à travers **la loi du 26 février 2017**. Un ensemble de producteurs et de consommateurs locaux peuvent désormais se regrouper et se répartir entre eux leur production d'énergie. Il s'agit d'une nouvelle étape dans le développement de l'autoconsommation.

En lançant **Notre Soleil & Nous**, EDF ENR permet aux habitants d'un immeuble ou d'un éco-quartier de produire leur énergie sur un seul toit, et de la partager équitablement grâce à une solution de pilotage intelligente. Tout l'enjeu consiste à **compter et répartir l'énergie**. C'est un challenge technique et juridique sur lequel EDF ENR travaille, en faisant notamment évoluer son gestionnaire d'autoconsommation initialement conçu pour le marché résidentiel.

Le dispositif réglementaire associé est en cours de finalisation et **les premières expérimentations sont à l'étude**. EDF ENR accompagne les clients intéressés et complète son dispositif relatif à l'autoconsommation individuelle par une offre comprenant :

- **Le dimensionnement** : analyse des besoins (bilan des consommations, analyse des solutions techniques), conseil sur les choix d'équipement (ECS, chauffage) et dimensionnement du générateur optimisation de la puissance, calcul du taux d'autoconsommation et du taux de couverture, établissement du plan de comptage et bilan financier de l'opération),
- **La fourniture du système** : installation photovoltaïque complète comprenant le gestionnaire d'autoconsommation,
- **L'interface client** : pour les consommateurs comme les copropriétés, une interface simple et intuitive permettant de mettre à disposition les données de comptage et de gérer la facturation éventuelle de l'énergie produite,
- **La gestion juridique et financière** : conseil à la mise en place de la personne morale en charge de l'autoconsommation collective (constitution juridique, statuts), financement du projet et gestion des actifs de la société (comptage et facturation des charges, contrats d'assurance, exploitation et maintenance, comptabilité et reporting financier).





Contact presse :

Groupe EDF EN
01 40 90 48 22
01 40 90 49 46
service.presse@edf-en.com